



# La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 127 - Avril 2020

## ÉDITORIAL

En ce début de printemps, dans notre village comme ailleurs sur le territoire national, nous vivons une 3<sup>ème</sup> semaine de confinement et, sans tomber dans un pessimisme à l'excès, la situation devrait durer. Le confinement reste, à ce jour, le meilleur remède connu pour bouter le coronavirus. Nous devons tous, sans exception, nous mobiliser, c'est le devoir de chacun !!! Se protéger pour mieux protéger les autres. Au-delà de rester à la maison, quelques précautions simples sont à privilégier : se laver soigneusement et régulièrement les mains au savon, garder une distance d'au moins un mètre avec toute personne que nous rencontrons... À la mairie, pour faire face à la pandémie, les services ont été réorganisés. L'accueil physique du public est fermé sauf cas de grande nécessité. Cependant, si vous avez besoin d'un renseignement, d'un service, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail... Et si cela ne répond pas, appelez M. le Maire au 02.35.93.00.90 ou 06.85.04.87.98. **Prenez soin de Vous, de vos proches, de votre entourage**

**Une seule règle :  
Rester à la maison !**

**Dany MINEL,  
Maire**

## DES DISPOSITIONS PRISES :

L'accueil à la mairie est fermé.

Les bâtiments communaux accueillant du public sont fermés : l'école et ses annexes, la salle de spectacles et de loisirs, la plaine de jeux.

L'aire de camping-car est close.

Le banquet des aînés, habituellement organisé le 1<sup>er</sup> mai, est pour l'instant annulé.

Des feuilles de déplacement dérogatoires sont mises en distribution au commerce « Au Village ».

Un contact téléphonique auprès des personnes les plus isolées a été mis en place.

## L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

**Un principe de précaution : les agents travaillent sur des postes individualisés avec un matériel qui leur est dédié. De ce fait, ils sont autonomes et ne se croisent pas ou alors le moins possible. Les gestes « barrières » doivent être respectés.**

**Autre principe : Quelle que soit la situation de l'agent, le salaire est maintenu par la collectivité qui l'emploie.**

### Dans le service administratif :

La règle est d'assurer la continuité du service (L'état civil, la comptabilité, l'urbanisme, la sécurité des personnes, les liens avec les administrations...).

M<sup>mes</sup> DOSSIER et CARON sont mobilisées autant que nécessaire mais, si possible, sur des temps différents. N'ayant pu organiser le télétravail, elles se déplacent en mairie et assurent la permanence téléphonique, elles ne reçoivent pas.

### Dans les services techniques :

MM. GRÉBOVAL et COUPARD entrant dans les catégories de personnes concernées par les mesures gouvernementales prises pour lutter contre le Covid-19, sont maintenus à domicile.

MM. LAMIDEZ, SEUILLEROT et BREUQUE assurent une présence physique. Tous trois travaillent sur des chantiers séparés et chacun avec «son» matériel.

M<sup>me</sup> DUTOT assure les travaux ménagers (mairie et toilettes publiques) autant qu'il est nécessaire.

### Dans les écoles :

Les personnels sont en présence partielle et assurent alors des tâches de nettoyage et de désinfection...

### Côté élus :

Chaque matin, le courrier postal, électronique... est relevé par le maire et est traité pour suite à donner.

Le maire est en relation avec les membres du conseil municipal et principalement avec les adjoints par téléphone ou par mail.

Aucune réunion ne devrait se tenir pendant la période de confinement.

## « AU VILLAGE », DES COMMERÇANTS MOBILISÉS

Valérie et Régis, les tout nouveaux commerçants installés depuis début janvier, se sont vite adaptés à la vie villageoise et ont bien compris le rôle essentiel qu'ils pouvaient tenir dans la vie quotidienne des mesnieirois-es.

Si le bar et la brasserie sont règlementaires fermés, les autres services restent ouverts : épicerie, boucherie, dépôt de pain, fruits et légumes, dépôt de gaz, tabac, presse... Tout est organisé pour que le client se sente en sécurité face aux risques dus à la pandémie : le nombre de présences en magasin est limité à deux, des distances minimales entre clients sont à respecter... Et si vous avez besoin d'une livraison à domicile, n'hésitez pas ! Pour tout contact avec Valérie et Régis, appelez le 02.35.94.99.64 ou le 06.48.89.71.09.

*Dans le magasin, des feuilles d'attestation de déplacement dérogatoire sont à votre disposition.*

**Le commerce « AU VILLAGE », un véritable atout pour notre qualité de vie.**

## UN GESTE VOLONTAIRE

Dans cette période de crise sanitaire, la vie de chacun est perturbée, celle de la municipalité n'y échappe pas.

L'impérative réorganisation des services municipaux impose des choix... la continuité des missions de service public reste la priorité... Quant aux travaux d'entretien des espaces verts, d'ordinaire si importants au sein du village, passent au second plan, la réduction des effectifs des agents techniques nous y oblige.

Aussi, pendant le temps du confinement, si vous le pouvez, si vous en avez l'envie, entretenez l'accotement, le trottoir, ramassez le papier qui traîne devant votre résidence, cela aidera les agents...

Tous, nous saurons apprécier ce geste!!!

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES PASSÉES

Après la consultation des électeurs du dimanche 15 mars, sont élus :

Bernard ALLIER, Patrick BUREL, Brigitte CAUVET, Nathalie FÉRET, Bruno FOURCIN, Christine HELEINE, Catherine LAMBERT, Didier LEBON, Astrid LEMONNIER, François-Marie MICHAUX, Dany MINEL, Laure ROUSSEL, Loïc SACREZ, Hugues SANSON, Cathy VANDELANNOOTE.

En raison du contexte sanitaire qui n'a pas permis la réunion des conseils municipaux au complet dès le premier tour du scrutin, le Gouvernement reporte l'entrée en fonction des conseillers municipaux nouvellement élus et prolonge le mandat de tous les conseillers en exercice avant le premier tour.

Le nouveau conseil municipal entrera en fonction au plus tard au mois de juin selon une date prévue par décret ministériel. Il en va de même pour le conseil communautaire.

**POUR VOUS-MÊME, POUR LES AUTRES  
RESTEZ À LA MAISON,  
ON COMPTE SUR VOUS !**



**La Lettre Municipale**

"Vos Élus vous informent" n° 127 Avril 2020

Publication : Dany MINEL  
Mairie  
76270 MESNIÈRES-EN-BRAY  
tél : 02.35.93.10.14  
fax : 02.35.94.23.58  
mail : [mairie.mesnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.mesnieres@wanadoo.fr)  
[www.mesnieres-en-bray.fr](http://www.mesnieres-en-bray.fr)